



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

école nationale supérieure de chimie

Question écrite n° 6584

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier. Il serait envisagé une fusion de cette école avec l'institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier au sein de l'université de Montpellier II. Il lui demande de lui indiquer les intentions de son ministère dans ce domaine.

Texte de la réponse

La France s'est engagée, ces dernières années, dans un mouvement de réflexion sur le réseau des écoles d'ingénieurs publiques qui devrait, à terme, conduire à l'existence d'un nombre réduit d'établissements par académie. Notre pays, avec environ 330 structures de formations d'ingénieurs (plus de 240 écoles, auxquelles s'ajoutent une centaine de nouvelles formations d'ingénieurs, les NFI) est en effet le premier pays au monde pour le nombre de structures, devant les Etats-Unis (308 établissements, au sein desquels sont développées 2 200 formations différentes). L'analyse des situations des autres grands pays industrialisés montre clairement qu'à l'inverse de ces pays, où des formations d'ingénieurs de disciplines différentes coexistent souvent au sein d'un même établissement, la France a procédé, chaque fois que la nécessité de créer une nouvelle filière était décelée, à la création d'une école à part entière. La conséquence en est la dispersion, à travers le territoire, d'une multitude d'écoles de petite taille (en moyenne 80 élèves par promotion), dont la lisibilité au plan national ou international est faible. Cet élément ne peut que renforcer le caractère atypique des formations d'ingénieurs françaises (classes préparatoires aux grandes écoles, sélection par les mathématiques, séparation de l'université dans de nombreux cas...), au moment où la mondialisation de l'économie s'accompagne d'une internationalisation progressive des recrutements d'ingénieurs. C'est dans ce contexte que la question du rapprochement et de la fusion éventuelle de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier avec l'institut des sciences de l'ingénieur de l'université Montpellier-II a été posée, en 1997. En matière de formation d'ingénieurs, la ville de Montpellier possède en effet à la fois un atout et une faiblesse. L'atout réside dans l'existence d'écoles d'ingénieurs ; la faiblesse réside dans l'absence d'une école de taille suffisante pour s'imposer au plan national ou international. Cet inconvénient est d'autant plus évident que la ville possède par ailleurs un nombre élevé d'étudiants dans ses différentes universités. Si l'on envisage l'avenir à terme plus ou moins rapproché, il serait certainement souhaitable d'édifier, au sein de l'université Montpellier-II, une école d'ingénieurs qui fédérerait les formations existantes de l'Ecole nationale supérieure de chimie et de l'Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier et les projets de formation à venir. La ville et l'université disposeraient ainsi d'un outil de développement indispensable aux métropoles régionales. Ceci étant, il n'entre pas dans les intentions du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de procéder à des changements de nature statutaire entre établissements, dès lors que ces changements ne relèvent pas d'une volonté conjointe de ceux-ci.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6584

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4137

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4804